



Le 4 octobre 2011

## **Colloques réglementation thermique RT 2012 7 octobre et 18 octobre 2011**

---

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France représentant à lui seul près de 43 % des consommations d'énergie et générant 23 % des émissions de gaz à effets de serre.

Ceci a un impact direct sur les factures énergétiques (et notamment de chauffage) des usagers dont la facture annuelle de chauffage est estimée à 900 € en moyenne en France.

Cette moyenne cache en fait de grandes disparités notamment selon le niveau d'isolation des bâtiments et ne saurait que croître avec la hausse des prix de l'énergie.

Afin de réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle de l'Environnement a prévu un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments.

La mise en œuvre de la réglementation thermique dite « RT 2012 » s'inscrit dans cette volonté de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effets de serre qui leur sont associées.

Si les consommations entre la première réglementation thermique de 1974 et celle de 2005 ont pu être réduites de près de moitié, la RT 2012 a pour ambition de diviser encore par trois le niveau de consommation des constructions neuves.

Elle entrera en vigueur :

- dès le 28 octobre 2011 pour certains bâtiments neufs du secteur tertiaire (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et les bâtiments à usage d'habitation construits en zone de renouvellement urbain (zone ANRU),
- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les autres bâtiments neufs à usage d'habitation (maisons individuelles ou accolées, logements collectifs, cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs),
- au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les autres bâtiments tertiaires.

Trois exigences seront à respecter dans la nouvelle réglementation, concernant la consommation énergétique, la conception bioclimatique et le confort d'été.

Cette réglementation nécessite une appropriation par l'ensemble des acteurs de la construction. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Franche-Comté et les directions départementales des territoires des quatre départements francs-comtois organiseront donc deux réunions d'information à destination des acteurs de la construction :

**le 7 octobre à Besançon et le 18 octobre à Montbéliard.**

Ces réunions permettront de présenter les objectifs de la RT2012, ses grands principes, ainsi que ses modalités d'application.

Contact :

**DREAL Franche-Comté**

17E, rue Alain Savary – 25005 BESANCON CEDEX

tél. : 03.81.21.67.00 – Fax : 03.81.21.69.99

Communication : Patricia DROZ – tél. : 03 81 21 67 18

mél : [patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)